

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 19 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Pour : 24

Conseillers présents : 22

Contre : 0

Conseillers votants : 24

Abstention : 0

32 – BUDGET ANNEXE CINÉMA M4 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 AU BUDGET 2024

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de résultat de l'exercice écoulé.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe CINEMA de BLAYE comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	36 185.94 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	20 175.80 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	56 361.74 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	1 647.95 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	
	Déficit	37 930.76 €
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	
Résultat comptable cumulé D001	Déficit	39 578.71 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0.00 €
Solde des restes à réaliser		0.00 €
Besoin (-) réel de financement		39 578.71 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement
Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	39 578.71 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	39 578.71 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement :	
Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	16 783.03 €
TOTAL	56 361.74 €
Résultat déficitaire en report	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté :	R 002 : excédent reporté : 16 783.03 €	D 001 : solde d'exécution N-1 39 578.71 €	R 001 : solde d'exécution N-1 0.00 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 39 578.71 €

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 5 mars 2024 et a pris acte.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-Préfecture le 25/03/24
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20240319-72510-DE-1-1

La Secrétaire de Séance,
Madame Daville GRANGEON



Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

